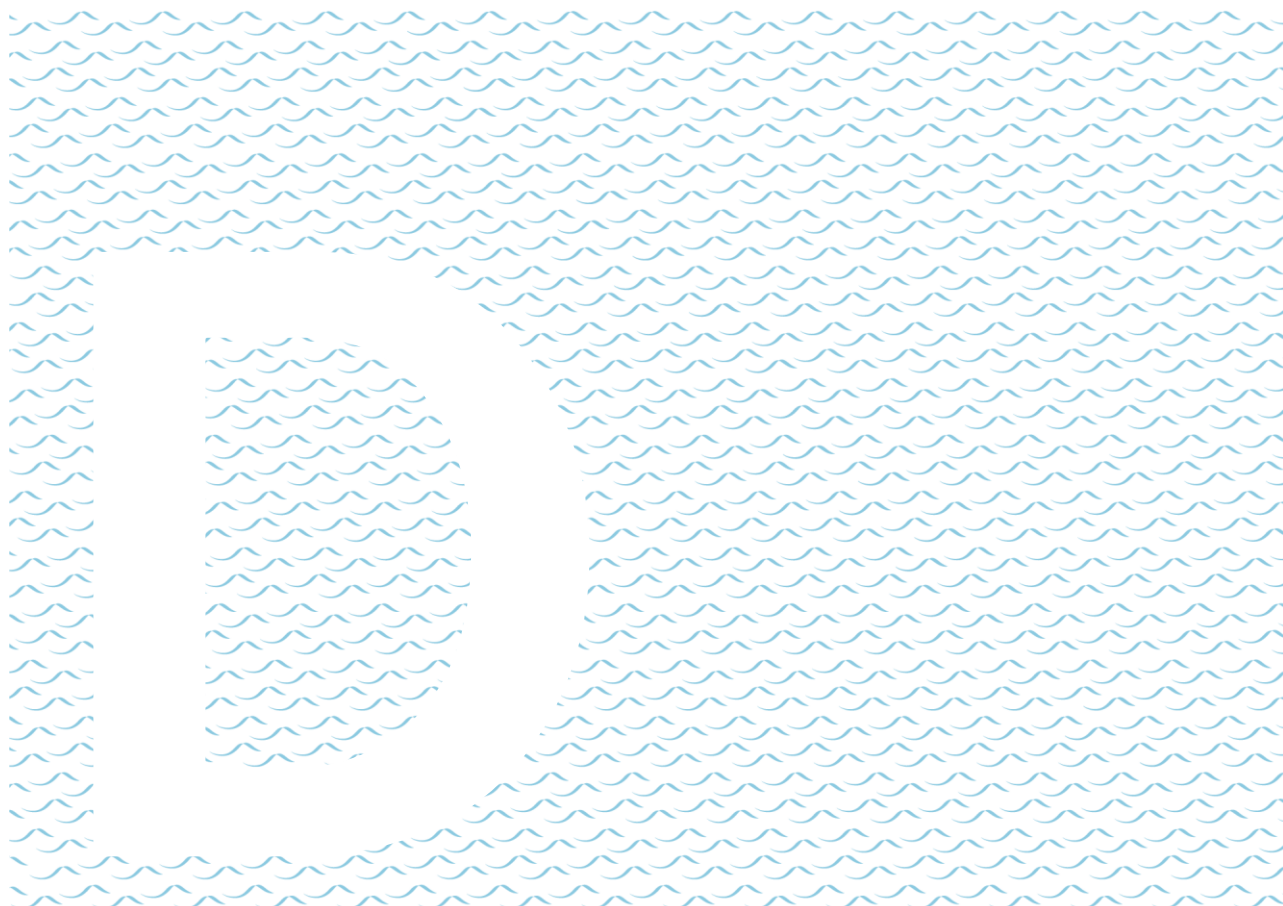


Annexe D :

Diagnostic des biocénoses marines



1.Reconnaissances sous-marines

En complément des analyses sédimentaires, CISMA Environnement a réalisé le jeudi 7 avril 2022 une reconnaissance sous-marine des fonds situé le long des deux digues du port de Saint-Aygulf. Le transect effectué est représenté en orange sur la carte ci-dessous. Les photographies illustrant les fonds marins sont également situées et consultables Figure 1.



Figure 1 : Représentation du transect réalisé lors de la reconnaissance des fonds marins et localisation des prises de vues (CISMA Environnement, 2022)

Cette reconnaissance des fonds a été réalisée en amont du désensablement de la passe d'entrée du port au printemps 2022¹, opération lors de laquelle les sables ont été refoulés devant la digue nord, à l'extérieur de l'enceinte portuaire.

¹ Porter à connaissance pour le dragage de la passe d'entrée du port de Saint-Aygulf - CISMA Environnement, 2022

Prise de vue zone 1 (digue nord)



Prise de vue zone 2 (musoir digue nord)



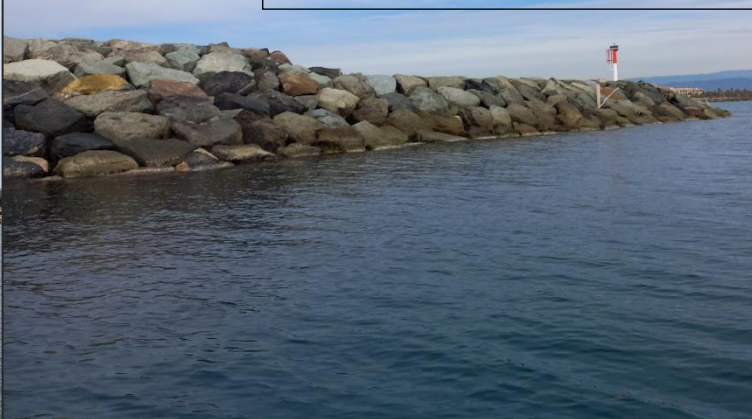
Prise de vue zone 3 – passe d'entrée du port



Prise de vue zone 4 et 5 – Extrémité du musoir digue sud



Prise de vue zone 6 – centre de la digue sud



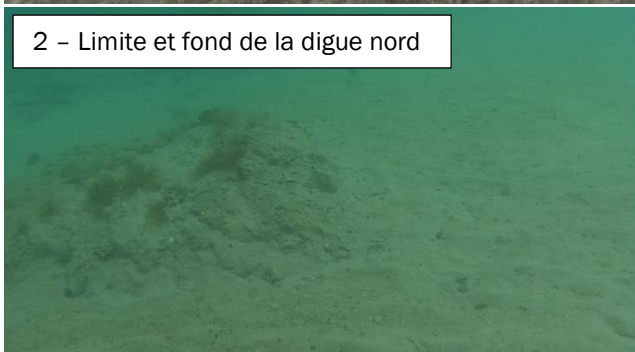
Prise de vue zone 7 – centre de la digue sud



1 - Rocher de la digue nord



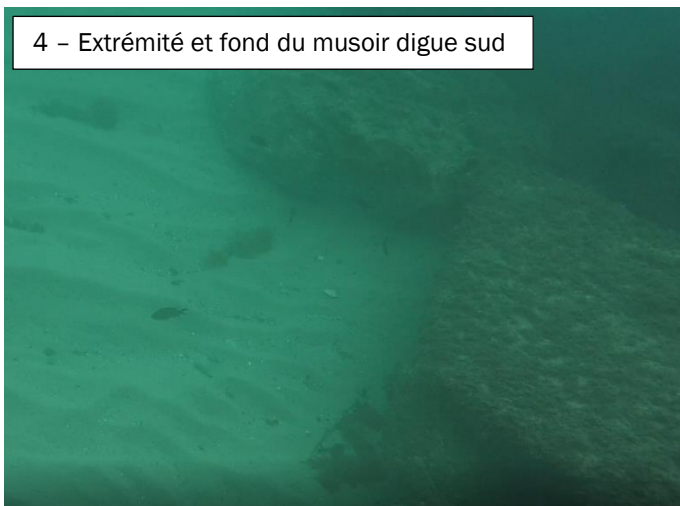
2 - Limite et fond de la digue nord



3 - Fond de la passe d'entrée



4 - Extrémité et fond du musoir digue sud



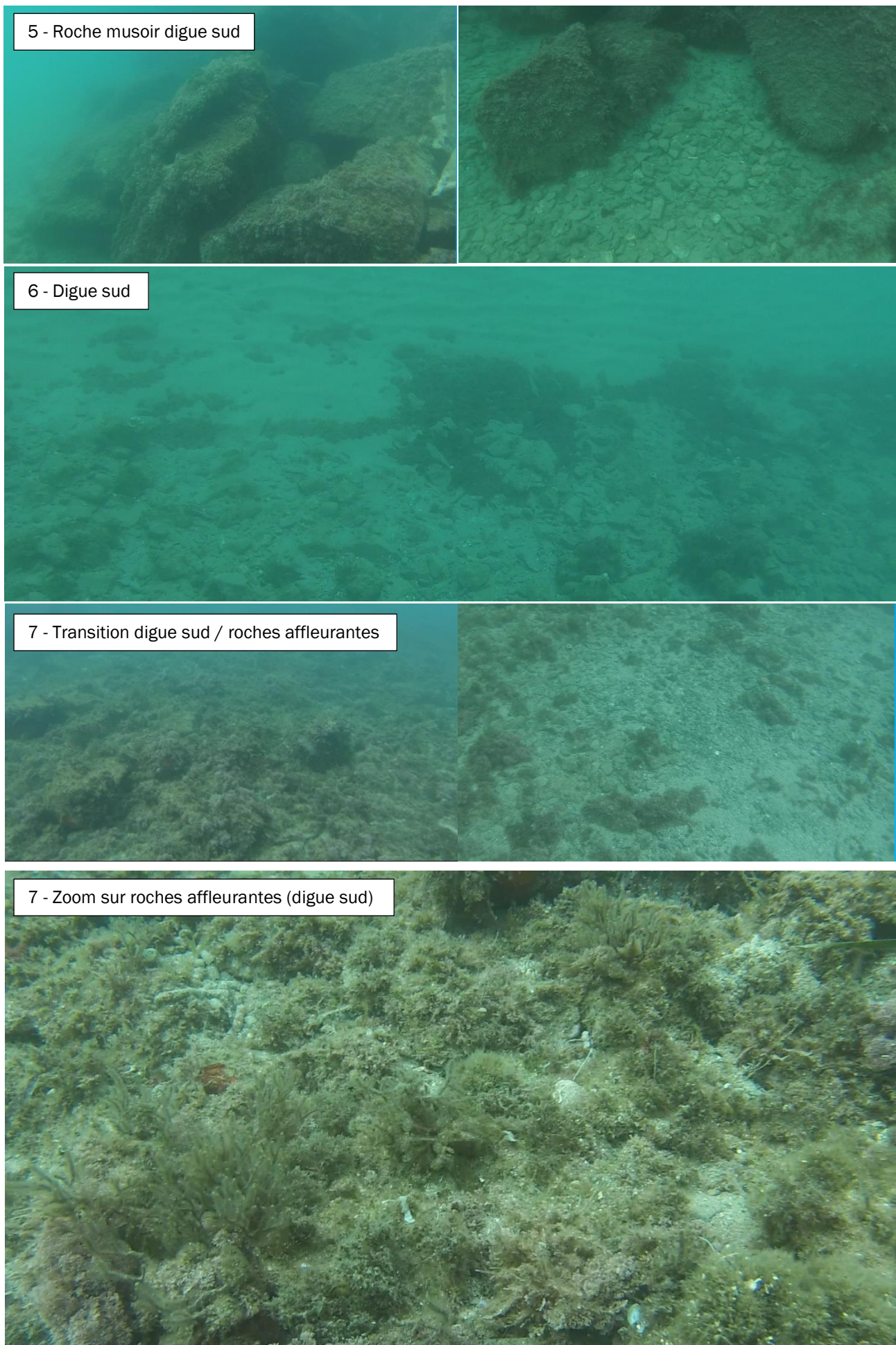


Figure 2 : Photographies des environs de la zone de projet (CISMA Environnement, 2022)

La digue nord du port est composée de roches colonisées par des algues rouges du genre *Asparagopsis* (cf photographies zone 1). L'étage inférieur est suivi de fonds sableux. Aucune espèce protégée de type Grande Nacre ou herbier à *P. Oceanica* n'a été observé, aucun herbier de phanérogame ou de cymodocée n'a été observé (cf. photographies zone 2).

La passe d'entrée est constituée d'un fond uniformément sableux (cf. photographies zone 3).

Les photographies des zones 4 et 5 démontrent que le musoir de la digue est composé de rochers colonisés par les algues rouges et vertes, ainsi que par des éponges encroutantes, retrouvées dans les habitats typiques de méditerranée.

Une fois les rochers de la digue passé, les fonds sont composés de galets nus et fond sableux en direction du large (cf. photographies de la zone 6). Aucune gorgone ou anémone n'a été observé.

Une holothurie a été identifiée dans la zone 7. Un banc d'une dizaine de Castagnole (*Chromis chromis*) juvénile a aussi été observé au niveau de cette zone.

2. Cartographie régionale

En complément des observations *in-situ*, la cartographie Donia Expert permet de caractériser les biocénoses marines dans l'environnement large du port :

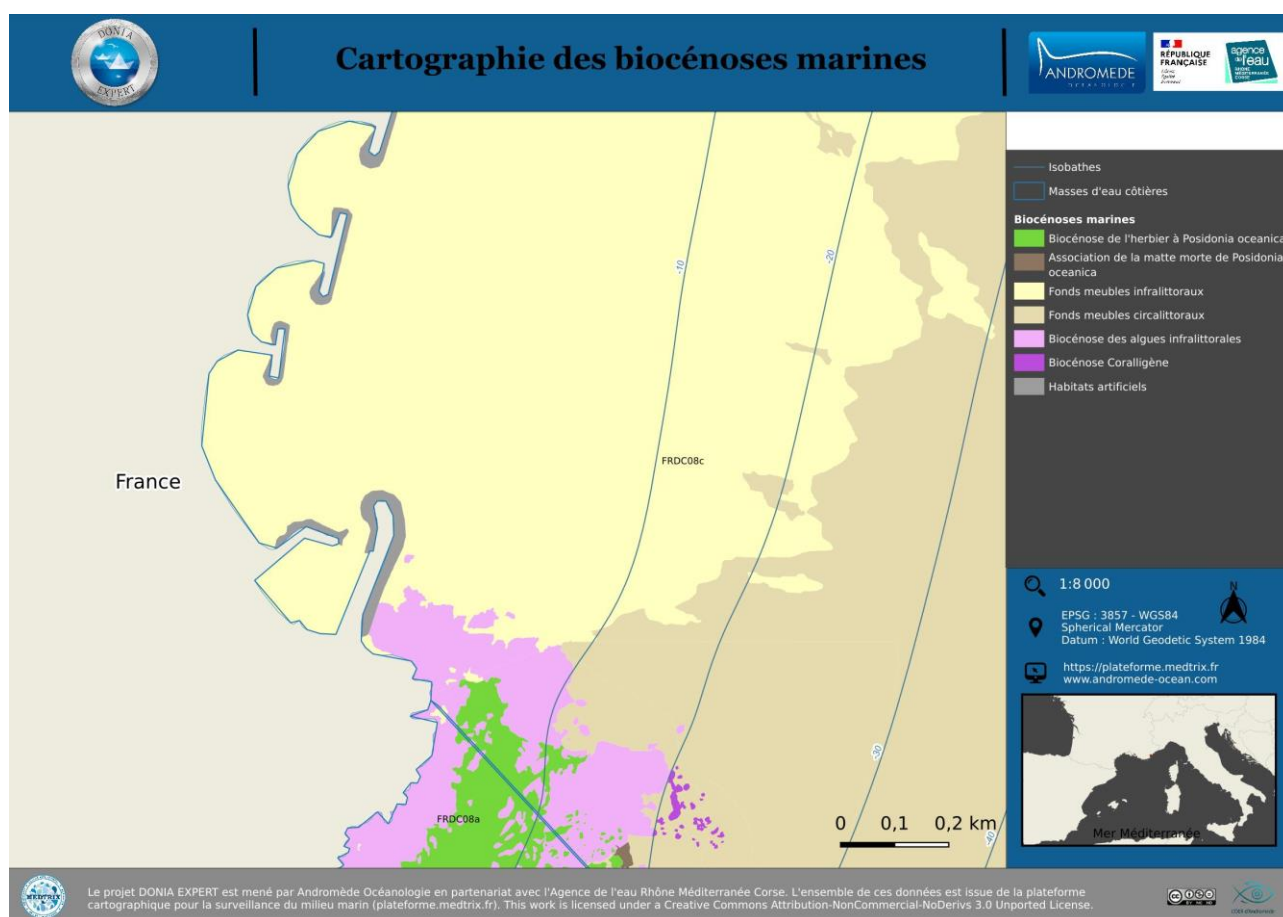


Figure 3 : DONIA - Cartographie des habitats - Données consultées en janvier 2024 sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (<https://plateforme.medtrix.fr>)

3.Enjeux patrimoniaux

3.1. ZNIEFF

Les DREAL sont maître d'œuvre des inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Les ZNIEFF se déclinent sous deux types :

- **Les ZNIEFF de type I** : Ces zones correspondent à des secteurs de faible étendue présentant des espèces (ou association) ou des milieux, remarquables, rares ou typiques du patrimoine local ;
- **Les ZNIEFF de type II** : Il s'agit de zones étendues, peu ou pas modifiées par l'homme, présentant un potentiel de biodiversité important et dont l'équilibre écologique mérite d'être respecté.

Pour le port de Saint-Aygulf, sont recensées :

- ➡ A 150 m, la ZNIEFF terrestre de type 2 : « Etangs de Villepey et Esclamandes » (930012551) ;
- ➡ Au contact, la ZNIEFF marine de type 2 : « Herbiers de cymodocée de Fréjus » (93M000099).

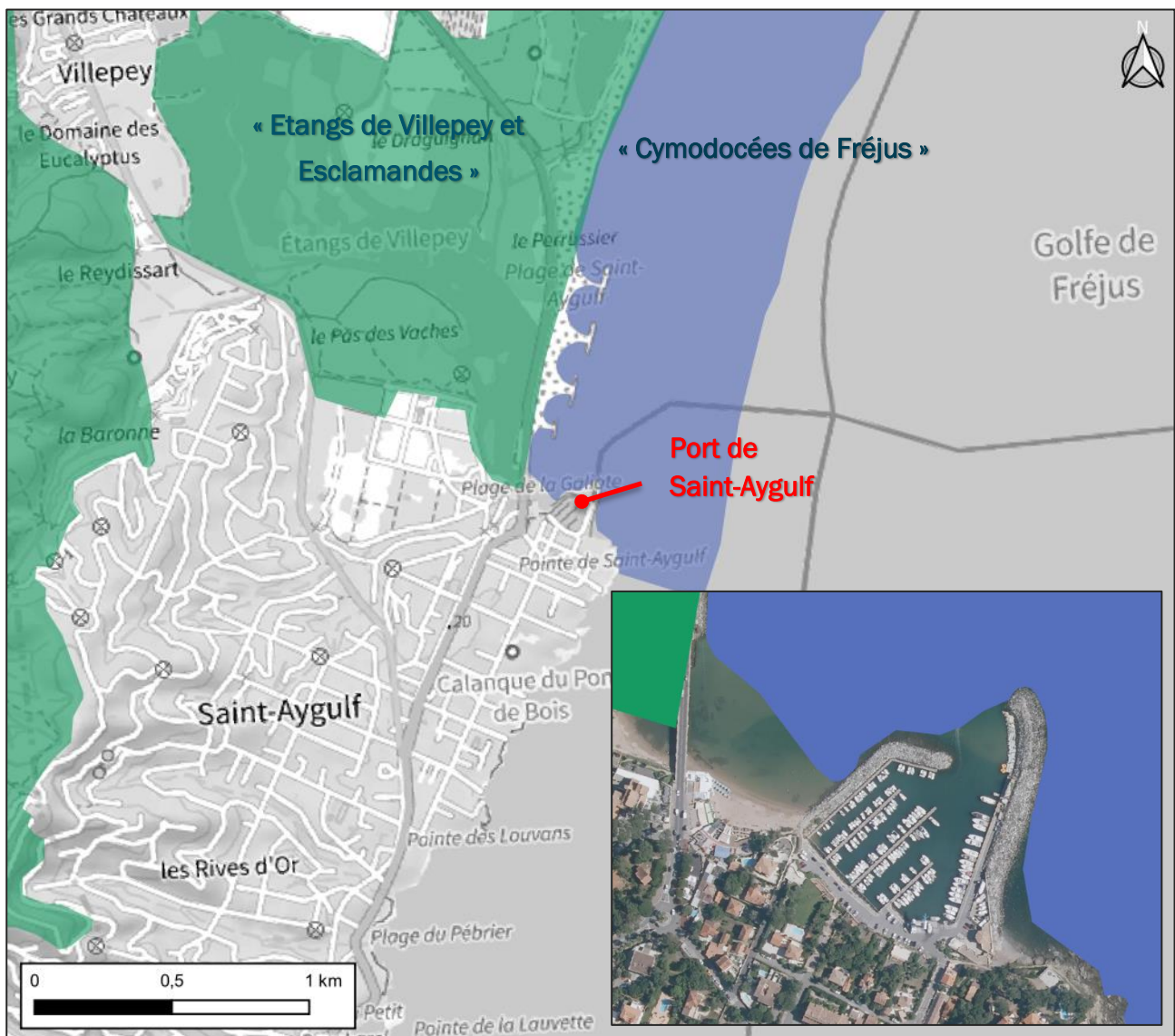


Figure 4 : Localisation des ZNIEFF aux environs du port de Saint-Aygulf

3.2. Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Selon le Code de l'Environnement (Décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 : relatif à la gestion des sites Natura 2000), les programmes ou projets d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime de déclaration ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Les sites Natura 2000 sont de deux types :

- **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : les ZPS sont des sites classés dans le cadre de la Directive « Oiseaux ». Leur objectif est de protéger et gérer des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration, des espèces d'oiseaux rares ou vulnérables (181 espèces et sous-espèces). Le classement en ZPS s'opère sur des sites préalablement identifiés dans l'inventaire des ZICO ;
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : les ZSC ou SIC sont classées par la Directive « Habitats ». Ces espaces permettent de protéger et de gérer de manière adaptée, des milieux naturels, des plantes, ou des espèces animales, actuellement rares et vulnérables (200 types d'habitats, 200 espèces animales et 500 espèces végétales).

Pour le port de Saint-Aygulf, sont recensées :

- ➡ Au contact, la ZSC « Embouchure de l'Argens » (FR9301627).

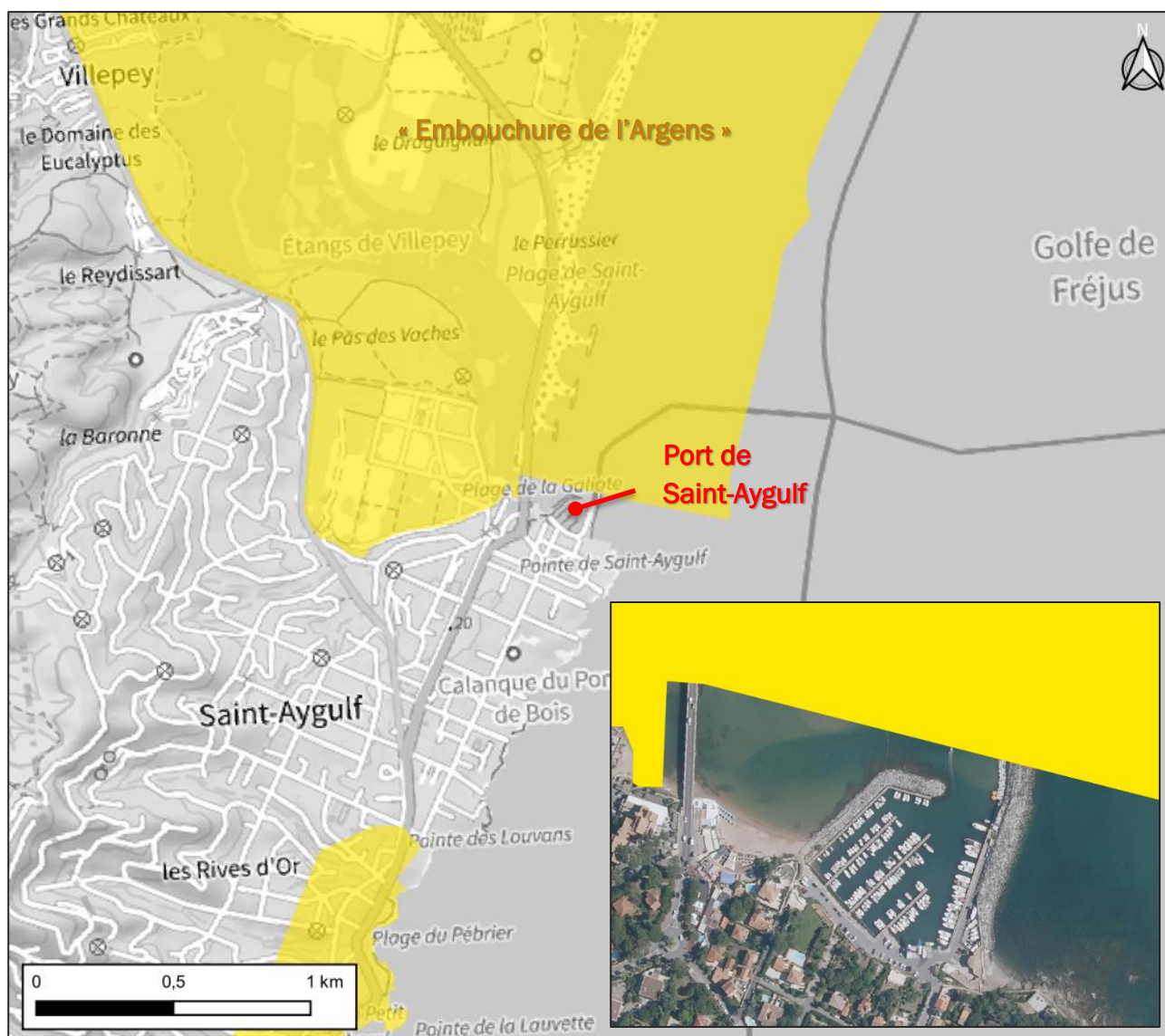


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 aux environs du port de Saint-Aygulf